

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

6 JANVIER 2015

Assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 6 janvier 2015, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beaugard, directeur général et madame Nancy Poirier, greffière.

Période de questions : 20 h à 20 h 20

RÉSOLUTION 2015-01-001 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2015

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2015 tel que présenté.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-002 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-003

4.1 Adoption du règlement 2014-1304 modifiant le règlement d'emprunt 2012-1243 décrétant des travaux de réfection de la rue Irénée-Auclair et d'une partie de la rue de Richelieu et un emprunt à long terme de 4 024 000 \$ afin de retirer le montant de 3 446 385 \$ pour les travaux prévus sur une partie de la rue de Richelieu

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2014-1304 modifiant le règlement d'emprunt 2012-1243 décrétant des travaux de réfection de la rue Irénée-Auclair et d'une partie de la rue de Richelieu et un emprunt à long terme de 4 024 000 \$ afin de retirer le montant de 3 446 385 \$ pour les travaux prévus sur une partie de la rue de Richelieu.

Adoptée

4.2 Consultation publique du règlement 93-02-249A amendant le règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly afin de permettre un restaurant au 1382, avenue Bourgogne.

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le règlement 93-02-249A amendant le règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly afin de permettre un restaurant au 1382, avenue Bourgogne.

Personne ne s'informe sur le projet.

RÉSOLUTION 2015-01-004

4.3 Adoption du second projet du règlement 93-02-249A amendant le règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly afin de permettre un restaurant au 1382, avenue Bourgogne

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du second projet du règlement 93-02-249A amendant le règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly afin de permettre un restaurant au 1382, avenue Bourgogne.

Adoptée

4.4 Consultation publique du règlement 93-02-250A amendant diverses dispositions du règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly et le règlement 93-01 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et le règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le maire, monsieur Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le règlement 93-02-250A amendant diverses dispositions du règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly et le règlement 93-01 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et le règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Personne ne s'informe sur le projet.

RÉSOLUTION 2015-01-005

4.5 Adoption du second projet du règlement 93-02-250A amendant diverses dispositions du règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly et le règlement 93-01 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et le règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du second projet du règlement 93-02-250A amendant diverses dispositions du règlement de zonage 93-02 de la Ville de Chambly et le règlement 93-01 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et le règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-006

5.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ accordée au Club optimiste de Chambly pour l'activité *Jeunes talents 2015*

ATTENDU QUE, le Club optimiste de Chambly a déposé une demande d'aide financière de 500 \$ pour une publicité qui sera inscrite dans les trois éditions de leurs programmes pour l'activité *Jeunes talents 2015*;

ATTENDU QUE cette activité encourage le développement de la jeunesse et permet de promouvoir le talent des jeunes de notre communauté;

ATTENDU QUE, cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature d'un plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde au Club optimiste de Chambly une aide financière de 500 \$ pour l'activité *Jeunes talents 2015*.

Poste budgétaire : 1-02-134-00-341

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-007	5.2 Octroi du contrat pour l'impression de L'Écluse 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Imprimerie Maska inc. au montant de 31 193,88 \$, taxes incluses
------------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Chambly prévoit produire cinq éditions du bulletin municipal *L'Écluse* pendant l'année 2015 et qu'elle a demandé des soumissions pour son impression;

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues se détaillent comme suit, pour un grand total comparatif de cinq parutions (une de 24, une de 32, une de 36, une de 44 et une de 52 pages), incluant les frais afférents et les taxes :

Imprimerie Maska inc.	31 193,88 \$
Payette et Simms inc	32 516,09 \$
Impression Trimocom/Impart Litho	40 946,05 \$

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des communications et du protocole, madame Micheline Le Royer, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Imprimerie Maska inc. au montant de 31 193,88 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont prévus au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour l'impression de L'Écluse 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Imprimerie Maska inc, au coût de 31 193,88 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-134-00-342

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-008	5.3 Octroi du contrat pour le montage infographique de L'Écluse 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lexis Média inc. au montant de 5 419,71 \$, taxes incluses
------------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Chambly prévoit produire cinq éditions du bulletin municipal *L'Écluse* pendant l'année 2015 et qu'elle a demandé des prix pour son montage infographique;

ATTENDU QUE les trois prix reçus se détaillent comme suit, pour un grand total comparatif de cinq parutions (une de 24, une de 32, une de 36, une de 44 et une de 52 pages), incluant les frais afférents et les taxes :

Lexis Média inc. : 5 419,71 \$

Anie Massey : 5 836,13 \$

Mélanie Richer : 7 520 \$

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des prix, la directrice du Service des communications et du protocole, madame Micheline Le Royer, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lexis Média inc. au montant de 5 419,71 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont prévus au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif au montage infographique de L'Écluse 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lexis Média inc. au coût de 5 419,71 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-134-00-342

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-009	5.4 Autorisation pour l'accueil de trois stagiaires au programme Techniques d'intervention en loisir
------------------------	--

ATTENDU que le Service loisirs et culture désire planifier, peaufiner et organiser divers programmes d'ordre culturel, événementiel et communautaire, particulièrement les Fêtes de quartier, le Ciné-

quartier, le Symposium et la Grande fête des citoyens dans le cadre du 350^e anniversaire;

ATTENDU que les étudiants du Cégep du Vieux-Montréal au programme Techniques d'intervention en loisir doivent compléter un stage d'acquisition de compétences dans le cadre de leurs études;

ATTENDU que le secteur communautaire-jeunesse désire accueillir une des étudiantes, madame Andréa Boyer, pour effectuer son stage, du 19 janvier au 2 mai 2015;

ATTENDU que le secteur culturel et événementiel désire accueillir deux étudiantes, soit mesdames Geneviève Bélanger et Audrey Pilon Sylvestre, pour effectuer leur stage, du 19 janvier au 2 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'accueil d'Andréa Boyer, Audrey Pilon Sylvestre et Geneviève Bélanger, étudiantes au programme Techniques d'intervention en loisir du cégep du Vieux-Montréal, pour leur stage en loisirs du 19 janvier au 2 mai 2015, pour contribuer à la planification des activités de la programmation du Service loisirs et culture.

Ces stages ne comportent aucun frais autre que ceux prévus à la politique d'accueil de stagiaires.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-010	5.5 Embauche de Messieurs Mathieu Lefebvre, Pascal Lemieux, Sonny Guenette et Vincent Desalliers à titre de pompiers réservistes
------------------------	--

ATTENDU QU'il y a lieu de renflouer la liste des pompiers à temps partiel pour répondre aux besoins du Service de prévention des incendies aux fins de remplacement lors d'absences du personnel régulier et pour exécuter du surplus de travail;

ATTENDU QU'un comité, formé du directeur adjoint du Service incendie, Nicolas Drapeau, du capitaine Réjean Vachon et de la conseillère du Service des ressources humaines, Patricia Traversy, a rencontré des candidats en entrevue et a émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche les personnes ci-dessous à la fonction de pompier réserviste :

- Monsieur Mathieu Lefebvre à compter du 12 janvier 2015;

- Monsieur Pascal Lemieux à compter du 13 janvier 2015;
- Monsieur Sonny Guenette à compter du 14 janvier 2015;
- Monsieur Vincent Desalliers à compter du 15 janvier 2015;

Le salaire et les conditions de travail sont ceux apparaissant à la convention collective des pompiers.

Que le Conseil raye de sa liste d'employés-pompiers, monsieur Francis Boisvert.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-011	5.6 Remboursement de 8 000 \$ à la compagnie d'assurances La Personnelle suite à un refoulement d'égout survenu au 125, rue Saint-Joseph, le 2 mai 2014, à la propriété de madame Lucie Foucher
------------------------	---

ATTENDU QU'une réclamation de la part de La Personnelle a été déposée à la Ville dans le dossier 64659662, relativement à un refoulement d'égout survenu à la demeure de madame Lucie Foucher, au 125, rue St-Joseph à Chambly, le 2 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement à La Personnelle d'un montant de 8 000 \$ suite au refoulement d'égout survenu au 125, rue St-Joseph, le 2 mai 2014, propriété de madame Lucie Foucher et ce sans aucune admission de responsabilité de la part de la Ville et dans le seul but de régler le dossier hors cour.

La trésorière est autorisée à émettre le chèque pour le remboursement des frais encourus suite à un refoulement d'égout sur signature d'une quittance complète, finale et irrévocable par La Personnelle ainsi que par la propriétaire madame Lucie Foucher selon laquelle ils ne réclameront aucune autre somme concernant ce même événement.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-012	5.7 Modification de la résolution 2014-10-688 afin que le chèque de remboursement soit émis au nom de SSQ Auto concernant la réclamation pour dommages au véhicule de Mme Kathy Vincent
------------------------	---

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution 2014-10-688 afin que le remboursement soit émis au nom de SSQ Auto concernant la réclamation pour dommages au véhicule de Mme Kathy Vincent pour un montant de 2 260,36 \$ suite à une collision survenue sur la rue Anne-Le Seigneur.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-013	5.8 Octroi du contrat pour la fourniture de téléphonie IP serveurs, licences et téléphones au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excel Télécom inc. au montant de 86 688,10 \$, taxes incluses
------------------------	---

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de téléphonie IP et suite à l'ouverture de l'appel d'offres sur invitation IN2014-05 téléphonie IP serveurs, licences et téléphones, le 22 décembre 2014, 4 soumissions ont été reçues avec les résultats suivants (montants incluant les taxes):

Compagnie	Coûts	
Excel Télécom inc.	86 688,10 \$	conforme
AllStream	94 786,44 \$	conforme
TBL Télécom inc.	116 698,48 \$	non-conforme
Groupe Nic Leblanc	132 070,63 \$	non-conforme

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions, la directrice des finances de la Ville de Chambly, madame Annie Nepton, et le directeur TI de Trilogie, monsieur Frédéric Bouthillier, recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excel Télécom inc. au montant de 86 688,10 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de téléphonie IP serveurs, licences et téléphones au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excel Télécom inc., au coût de 86 688,10 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-22-130-00-726

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-014	5.9 Ratification d'embauches et de fins d'emplois pour confirmer les mouvements de personnel
------------------------	--

ATTENDU que le *Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*

prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

ATTENDU que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

1. Embauche de candidats pour la banque de personnel à la programmation, à la fonction de surveillant, Nicolas Girard et Joanie Soulard rétroactivement au 12 décembre 2014.

Le taux horaire est déterminé par l'échelle salariale de personnel à la programmation selon le nombre d'heures travaillées et les conditions de travail sont déterminées par la *Loi sur les Normes du travail*.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-015

5.10 Embauche de monsieur Jean-François Auclair à titre de directeur du Service de la planification et du développement du territoire

ATTENDU que le poste de directeur du Service de la planification et développement du territoire est présentement vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé du Maire, monsieur Denis Lavoie, du conseiller municipal, monsieur Serge Gélinas, de la conseillère municipale, madame Sandra Bolduc, de la directrice générale adjointe, madame Annie Nepton et du directeur général, monsieur Jacques Beauregard, de nommer monsieur Jean-François Auclair à la fonction de directeur du Service de la planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jean-François Auclair à la fonction de directeur du Service de la planification et développement du territoire à compter du 26 janvier 2015.

Que le conseil reconnaisse une rémunération à la classe 7/échelon 3 de l'échelle salariale des cadres ainsi qu'une expérience de 18 mois aux fins du calcul des vacances.

Que cette nomination est assujettie à une période d'essai de 1 820 heures travaillées.

Les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions générales de travail des employés-cadres à temps plein.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-016	5.11 Embauche de madame Madeleine Senécal à titre de directrice au Service des ressources humaines
------------------------	--

ATTENDU que le poste de directrice au Service des ressources humaines est présentement vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé du Maire, monsieur Denis Lavoie, du conseiller municipal, monsieur Serge Gélinas, de la conseillère municipale, madame Sandra Bolduc, de la directrice générale adjointe, madame Annie Nepton et du directeur général, monsieur Jacques Beauregard, de nommer madame Madeleine Senécal à la fonction de directrice au Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme madame Madeleine Senécal à la fonction de directrice du Service des ressources humaines à compter du 12 janvier 2015.

Que le conseil reconnaît une rémunération à la classe 6/échelon 5 de l'échelle salariale des cadres ainsi qu'une expérience de 8 années aux fins du calcul des vacances.

Que cette nomination est assujettie à une période d'essai de 1 820 heures travaillées.

Les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps plein.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-017	5.12 Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif du Québec dans les dossiers SAI-M-221850-1402 et SAI-M-230868-1410 pour le 995, rue Oscar-Viau – Résidence la Seigneurie
------------------------	--

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un procureur pour chacun des dossiers dont l'évaluation municipale est contestée et portés devant le Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif du Québec dans les dossiers SAI-M-221850-1402 et SAI-M-230868-1410 pour le 995, rue Oscar-Viau – Résidence la Seigneurie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-018	5.13 Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-228540-1409 pour le 905, boul. De Périgny – 7863896 Canada inc.
------------------------	---

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un procureur pour chacun des dossiers dont l'évaluation municipale est contestée et portés devant le Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-228540-1409 pour le 905, boul. De Périgny – 7863896 Canada inc.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-019	5.14 Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-230906-1411 pour le 560, rue Martel – Golf de Chambly
------------------------	---

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un procureur pour chacun des dossiers dont l'évaluation municipale est contestée et portés devant le Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Dufresne Hébert Comeau pour représenter la Ville de Chambly devant le Tribunal administratif

du Québec dans le dossier SAI-M-228540-1409 pour le 905, boul. De Périgny – 7863896 Canada inc.

Adoptée

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 3 décembre 2014 au 6 janvier 2015.

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 83 436 à 83 577 inclusivement s'élève à 1 208 707,72 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 529 700,65 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 1 946,99 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 318 657,27 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés sur le compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2015-019

RÉSOLUTION 2015-01-020

6.2 Approbation des paiements à effectuer à l'égard des comptes à payer pour les activités financières au 6 janvier 2015

CONSIDÉRANT la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au 6 janvier 2015 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 767 149,41 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 83 578 à 83 740 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires: selon la liste soumise
Certificat de la trésorière :

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des

amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur Jacques Beauregard, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION 2015-01-021 6.5 Paiement des honoraires professionnels de Cayer Ouellette et Associés Avocats d'une somme de 533,67 \$ pour services rendus dans le dossier Radiation d'une hypothèque – 9124-6215 Québec inc.

ATTENDU QUE la firme Cayer Ouellette & Associés Avocats, représente la Ville dans différents dossiers;

ATTENDU les factures 14181 d'un montant de 394,13 \$ et 14198 d'un montant de 139,54 \$, dans le dossier Radiation d'une hypothèque – 9124-6215 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à payer les factures 14181 et 14198 totalisant une somme de 533,67 \$.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-022 6.6 Paiement des honoraires professionnels de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats d'une somme de 3 294,26 \$ pour services rendus dans le dossier Régie de police

ATTENDU QUE la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats, représente la Ville dans différents dossiers;

ATTENDU les factures 11585 d'un montant de 1 978,77 \$ et 11628 d'un montant de 1 315,49 \$ dans le dossier Régie de police;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à payer les factures 11585 et 11628 totalisant une somme de 3 294,26 \$.

Poste budgétaire : 1-02-131-00-411
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-023 6.7 Paiement des honoraires professionnels de Bessette & associés inc. d'une somme de 3 219,30 \$ pour services rendus dans l'évaluation du dossier du lot 5 587 919, avenue Bourgogne

ATTENDU QUE la firme Bessette & associés inc., prépare des évaluations pour la Ville dans différents dossiers;

ATTENDU la facture 16 568 d'un montant de 3 219,30 \$ concernant un rapport d'évaluation préliminaire sur la valeur du lot 5 587 919, avenue Bourgogne;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à payer la facture 16 568 d'une somme de 3 219,30 \$.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-024 6.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015 pour un montant de 16 281,22 \$

ATTENDU la facture 2015-127673 relativement au paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 16 281,22 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015 au montant de 16 281,22 \$.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-025

6.9 Renouvellement de l'assurance accidents voyages des cadres et des dirigeants pour l'année 2015

ATTENDU QUE l'assurance accidents des cadres et des dirigeants est venue à échéance le 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU QUE la prime minimale exigible pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 est de 481,78 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle l'assurance accidents des cadres et des élus, pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015, avec la compagnie d'assurance AIG, au coût de 481,78 \$, incluant les taxes.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-026

6.10 Approbation des prévisions budgétaires 2015 d'Handi-Bus et d'une quote-part municipale de 166 008 \$

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2015 d'Handi-Bus ont été adoptées le 30 octobre 2014;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Chambly s'élève à 166 008 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2015 d'Handi-Bus et autorise le versement d'une quote-part au montant de 166 008 \$.

Poste budgétaire : 1-02-371-00-957
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-027

6.11 Approbation des prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et d'une quote-part municipale de 423 739,46 \$

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ont été adoptées le 26 novembre 2014;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Chambly s'élève à 423 739,46 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2015 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et autorise le versement d'une quote-part au montant de 423 739,46 \$ en opérant compensation en vertu du principe juridique de confusion des parties.

Poste budgétaire : 1-02-xxx-00-951

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-028	6.12 Adoption des prévisions budgétaires 2015 de la S.E.C.T.-Eau et d'une quote-part municipale de 853 676,01\$
------------------------	---

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2015 de la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.-Eau) ont été adoptées le 17 septembre 2014;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Chambly s'élève à 853 676,01 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2015 de la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.-Eau) et autorise le versement d'une quote-part au montant de 853 676,01 \$.

Poste budgétaire : 1-02-412-00-958

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-029	6.13 Octroi d'une aide financière de 5 500 \$ au Centre communautaire l'Entraide Plus
------------------------	---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 5 500 \$ au Centre communautaire l'Entraide Plus.

Poste budgétaire : 1-02-651-00-975
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-030 7.1 Nomination d'un espace vert,
lots 2 043 222 et 2 043 223,
adjacent à la rue Martel, soit le
parc Jacques-de-Chambly

CONSIDÉRANT QU'un espace vert, identifié par les lots 2 043 222 et 2 043 223, adjacent au Bassin de Chambly et situé face aux 304 à 332 rue Martel, ne comporte aucune nomination;

CONSIDÉRANT QUE ce parc offre une vue directe sur le lieu historique national du Fort-Chambly, offrant l'opportunité d'honorer un personnage rattaché à l'histoire militaire de ce lieu;

CONSIDÉRANT QUE Jacques de Chambly, seigneur de Chambly de 1672 à 1679 et capitaine sous le régiment Carignan-Salières, dirige la construction du premier fort, en 1665;

CONSIDÉRANT QU'aucune voie publique ou parc n'honore ce grand personnage de l'histoire chamblyenne;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise de nommer l'espace vert, formé des lots 2 043 222 et 2 043 223, «parc Jacques-de-Chambly».

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-031 7.2 Nomination des rues et des
parcs au secteur 7C

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochaines années, le secteur 7C, à l'ouest de la Ville, situé dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain devrait être développé, complétant le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Chambly;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles voies publiques sont projetées dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les propositions honorant les personnages, accompagnées des biographies, sont élaborées par la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;

CONSIDÉRANT QUE ces recherches biographiques requièrent un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chambly a entériné, en mai 2014, le plan d'aménagement d'ensemble du secteur 7C, situé au sud-ouest de la ville, dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur prévoit neuf nouvelles rues, deux parcs et un espace vert;

CONSIDÉRANT les propositions de nomination formulées par la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite honorer des personnages qui se sont démarqués et ont façonné l'histoire de Chambly, au cours du XX^e siècle;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise d'honorer dans sa toponymie des rues et des parcs du secteur 7C, les personnes suivantes :

Les rues

- Napoléon-Bisson : (1922-2008) : Baryton, art lyrique, s'est illustré sur la scène internationale, a vécu à Chambly pendant 40 ans, décédé à Chambly en 2008.
- Henri-Blaquière : (1903-1973) : Homme d'affaires, famille fondatrice du Journal de Chambly.
- René-L'Heureux : (1904-1986) : Musicien.
- Maurice-Cullen : (1866-1934) : Grand peintre canadien décédé à Chambly, propriétaire d'une maison historique rue De Richelieu.
- Louis-Philippe-Hébert : (1850-1918) : Grand sculpteur canadien : Chambly compte deux de ses œuvres sur son territoire (au-delà de Québec et Ottawa, probablement qu'aucune autre ville québécoise ne peut s'en enorgueillir).
- Bernadette-Laflamme : (1924-2014) : Institutrice et fondatrice de la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly.
- François-Valade : (1779-1831) : Maître charpentier et maître menuisier, bâtisseur de deux édifices historiques à Chambly : Église St-Stephen's et la maison Thomas Whitehead.

Espace vert

De Salaberry

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-032

8.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour la saison 2015

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par l'organisme « Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. » pour la saison 2015;

ATTENDU QUE la Ville contribue depuis de nombreuses années à soutenir l'organisme dans sa prestation de service nautique;

ATTENDU QUE cette aide financière permet à l'organisme d'assurer une surveillance nautique de la Rivière Richelieu, du Bassin de Chambly aux écluses de Saint-Ours, de même qu'une surveillance du plan d'eau lors de certaines activités;

ATTENDU QUE cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisme « Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. » à titre de participation de la Ville aux frais d'exploitation du service de surveillance nautique pour la saison 2015.

QUE l'approbation budgétaire soit prise à même le budget 2015 au poste 1-02-721-10-975.

Poste budgétaire : 1-02-721-10-975

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-033

8.2 Constitution d'un comité ad hoc de sélection pour le choix des œuvres qui figureront dans le Livre d'art *Chambly la muse*, projet prévu dans l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et Communications

ATTENDU QU'un appel a été lancé auprès des artistes et auteurs de Chambly, dans le but de susciter leur participation à ce projet;

ATTENDU QUE le livre est réalisé dans le cadre du 350^e anniversaire de vie à Chambly;

ATTENDU QUE le comité sera composé des personnes suivantes :

- 2 conseillers municipaux, soit mesdames Sandra Bolduc et Paula Rodrigues;
- Madame Sophie Martel, régisseuse culturelle;
- Monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la constitution d'un comité de sélection pour le choix des œuvres qui figureront dans le Livre d'art *Chambly la muse*.

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-034

8.3 Autorisation d'un dépôt pour une demande d'aide financière concernant le projet d'acquisition d'un bateau pour l'interprétation au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Fonds des legs (volet III), de Patrimoine canadien

ATTENDU QUE la Ville désire souligner, en 2015, le 350^e anniversaire du début du peuplement de Chambly et l'érection d'un premier fort de bois par les troupes de Jacques de Chambly, en 1665;

ATTENDU QUE l'eau, par la rivière et le bassin, a joué un rôle essentiel dans l'implantation du fort et de la colonie et que ce projet d'acquisition d'un bateau pour des promenades d'interprétation serait un moyen ludique pour sensibiliser la population à leur histoire tout en conservant un souvenir mémorable de cette expérience;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien, par le programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Fonds des legs (volet III)* il fournit une aide financière aux immobilisations liées à la célébration d'un événement historique ou un anniversaire majeur, à condition que ces initiatives soient conçues à l'intention d'un large public et suscitent la participation active de la communauté locale;

ATTENDU QUE l'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil et que le délai de réponse de Patrimoine Canadien peut prendre de 6 à 12 mois;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet d'acquisition d'un bateau servant à l'interprétation sur le bassin incluant une demande d'aide financière au programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Fonds des legs (volet III)*, de Patrimoine canadien.

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly, tous les documents requis pour le dépôt de cette demande.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-035 8.4 Soutien technique et gratuité de la location de la cafétéria de l'École secondaire de Chambly à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly pour la réalisation du souper-bénéfice vintage du 21 février 2015

ATTENDU QUE l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly demande à la Ville un soutien technique et la gratuité de la cafétéria de l'École secondaire de Chambly pour la réalisation de son activité de financement, soit « Souper-bénéfice Vintage », le 21 février 2015;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

ATTENDU QUE cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde le soutien technique et la gratuité de la cafétéria de l'École secondaire de Chambly à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, pour la réalisation de son activité de financement, soit « Souper-bénéfice Vintage », le 21 février 2015, le tout représentant une valeur de 3863,68 \$.

Poste budgétaire : 1-02-735-15-121

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-036 9.1 Autorisation du conseil municipal pour demander des soumissions pour la vente d'une chargeuse pelleuse

ATTENDU QUE le Service des travaux publics procédera par soumission sur invitation à la vente d'une chargeuse pelleuse, unité 003063, appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE le véhicule n'est plus utilisé et a déjà été remplacé :

Chargeuse pelleuse 2002

Numéro de résolution : 2014-08-600

Numéro d'unité : 003063

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la vente du véhicule appartenant à la Ville, portant le numéro d'unité 003063, par soumission sur invitation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-037

9.2 Octroi du contrat pour la fourniture de fleurs annuelles et de jardinières suspendues pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Jardins W. G. Charlebois inc. au montant de 5 999,41 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE suite à l'ouverture publique de la demande de prix TP2015-01, pour le contrat de fourniture de fleurs annuelles et jardinières pour l'année 2015, le 27 novembre 2014, six (6) propositions de prix ont été reçues avec les résultats suivants :

Les Jardins W. G. Charlebois inc. : 5 999,41 \$, tx inc. – conforme
Willy Haeck et fils inc. : 6 071,14 \$, taxes incluses – conforme
Jardinerie Fortier : 7 587,08 \$, taxes incluses - conforme
Ferme Guyon Ltée : 9 670,74 \$, taxes incluses – conforme
Serres Ste-Anne inc. : 9 965,21 \$, taxes incluses - conforme
Les Serres Sylvain Cléroux : 11 299,96 \$, taxes incluses - conforme

ATTENDU QUE suite à l'analyse des demandes de prix, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas fournisseur conforme, soit Les Jardins W. G. Charlebois inc., au montant de 5 999,41 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à la fourniture de fleurs annuelles et jardinières pour l'année 2015, au plus bas fournisseur conforme, soit à Les Jardins W. G. Charlebois inc., au coût de 5 999,41 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-725-40-624

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-038

9.3 Octroi du contrat pour la fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Ferme Guyon Ltée au montant de 3 145,72 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE suite à l'ouverture publique de la demande de prix TP2015-01, pour la fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2015, le 27 novembre 2014, quatre (4) propositions de prix ont été reçues avec les résultats suivants :

Les jardins W. G. Charlebois inc. : 3 271,54 \$, tx. Inc. – conforme
Les pépinières Via inc. : 4 000,02 \$, taxes incluses – conforme
Ferme Guyon Ltée : 3 145,72 \$, taxes incluses – conforme
Gestion horticole Normand Francoeur : 4 165,59 \$, tx. Inc.- conforme

ATTENDU QUE suite à l'analyse des propositions de prix, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas fournisseur conforme, soit Ferme Guyon Ltée, au montant de 3 145,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à la fourniture de plants de mosaïque pour l'année 2015, au plus bas fournisseur conforme, soit à Ferme Guyon Ltée, au coût de 3 145,72 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-725-40-624
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-039

9.4 Octroi de deux contrats pour l'entretien ménager aux plus bas soumissionnaires conformes soit à : Les nettoyages Briand au coût de 68 916,02 \$, taxes incluses, pour l'option 1 soit le garage municipal, la caserne et le bâtiment administratif du Service d'incendie et à : Jan-Pro systèmes d'entretien au coût de 139 073,76 \$, taxes incluses, pour l'option 2 soit le centre administratif et communautaire, la bibliothèque municipale et la mairie le tout pour une durée de 36 mois

ATTENDU QUE suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro TP2015-04 pour le contrat de service d'entretien ménager de divers

bâtiments municipaux, le 22 décembre 2014, neuf (9) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

	Option 1	Option 2	Option 3	Conformité
Les Experts entretien ménager	69 536,88 \$, tx inc.	0 \$	0 \$	Non-conforme
Lavage du Haut-Richelieu	0 \$	0 \$	694 669,10 \$, tx inc.	Non-conforme
Stenapro	106 581,83 \$, tx inc.	259 268,63 \$, tx inc.	365 896,44 \$, tx inc.	Non-conforme
Service d'entretien ELTEREDI'S	267 617,53 \$, tx inc.	0 \$	0 \$	Non-conforme
Les Nettoyages Briand	68 916,02 \$, tx inc.	144 040,68 \$, tx inc.	212 956,70 \$, tx inc.	Conforme
Jan-Pro Systèmes d'entretien	88 576,74 \$, tx inc.	139 073,76 \$, tx inc.	227 650,50 \$, tx inc.	Conforme
Les entreprises Martin et Leblanc	188 949,92 \$, tx inc.	0 \$	0 \$	Non-conforme
Rondeau maintenance d'immeubles	132 628,82 \$, tx inc.	293 794,28 \$, tx inc.	426 423,11 \$, tx inc.	Conforme
Globel service d'entretien ménager	121 136,56 \$, tx inc.	341 500,17 \$, tx inc.	462 636,73 \$, tx inc.	Conforme

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, Les Nettoyages Briand, au coût de 68 916,02 \$, taxes incluses pour l'option 1 (garage municipal, caserne et bâtiment administratif du Service d'incendie) et à Jan-Pro Systèmes d'entretien, au coût de 139 073,76 \$, taxes incluses pour l'option 2 (Centre administratif et communautaire, bibliothèque municipale et mairie).

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'appel d'offres pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, aux plus bas soumissionnaires conformes soit Les Nettoyages Briand, au coût de 68 916,02 \$, taxes incluses, pour l'option 1 (garage municipal, caserne et bâtiment administratif du Service d'incendie) et à Jan-Pro Systèmes d'entretien, au coût de 139 073,76 \$, taxes incluses, pour l'option 2 (centre administratif et communautaire, bibliothèque municipale et mairie).

Poste budgétaire :
Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-040

10.1 Signature du protocole d'entente 2015 avec Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la disposition des résidus domestiques dangereux

ATTENDU QUE l'entreprise Veolia ES Canada Services industriels inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de disposition des résidus domestiques dangereux pour les citoyens de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly désire continuer d'offrir ce service pour ses citoyens et que Veolia ES Canada Services industriels inc. adhère aux modalités d'un nouveau protocole d'entente avec la Ville;

ATTENDU QUE les principales modalités de la nouvelle entente se résument ainsi :

Coûts d'opération de la collecte du premier samedi de mai :

2 428,28 \$ Surcharge d'énergie : 10 % Assurance environnementale : 4 %		
Taux de disposition applicable par catégorie de matière	Prix unitaire	Unité
Acides	2,47 \$	Kg
Aérosols	1,07 \$	Kg
Ballast sans BPC	5,39 \$	Kg
Bases	2,47 \$	Kg
Batteries (acide/plomb)	0,22 \$	Kg
Bonbonne d'oxygène	156,02 \$	Cylindre
Bonbonne de propane	0,21 \$	Kg
Détecteur de fumée	1,35 \$	Kg
Extincteur	38,50 \$	Bidon
Huiles	-	-
Lampe au mercure ou sodium	5,36 \$	Unité
Lampe fluo compacte	0,64 \$	Unité
Lampe incandescente	0,54 \$	Unité
Lampe UV	6,43 \$	Unité
Liquides et solides organiques	1,35 \$	Kg
Médicaments	1,35 \$	Kg
Mercure	26,80 \$	Kg
Oxydants	2,97 \$	Kg
Peinture	-	-
Pesticides	3,54 \$	Kg
Piles	1,72 \$	Kg
Réactifs	103,24 \$	Kg
Solvants	-	-
Tube fluorescent intact	-	Pied linéaire
Matériaux non acceptés		
Appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, radio, etc.)		
Produits industriels et commerciaux (ex. : baril d'huile)		
Tout produit autre que ceux inscrits dans la liste ci-dessus.		

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière à signer le protocole d'entente pour la disposition des résidus domestiques dangereux chez Veolia ES Canada Services industriels inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Poste budgétaire : 1-02-452-90-447

Certificat de la trésorière :

RÉSOLUTION 2015-01-041 10.2 Octroi du contrat de l'étude environnementale phase I et de l'étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du parc des Patriotes phase II au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM inc. au coût de 21 491,70 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE LVM inc. a obtenu le contrat pour les services de laboratoire requis dans le cadre des travaux de génie civil pour les années 2014-2015 et que les taux unitaires soumis dans la proposition sont conformes à la soumission ST2014-01;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement du parc des Patriotes phase II nécessitent un rapport environnemental phase I et une étude géotechnique pour obtenir la capacité portante du sol;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM inc. au coût de 21 491,70 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour la réalisation de l'étude environnementale phase I et de l'étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du parc des Patriotes phase II, au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM inc., au coût de 21 491,70 \$ incluant les taxes.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-411
Certificat de la trésorière :

RÉSOLUTION 2015-01-042 10.3 Signature du protocole d'entente pour la récupération et la disposition des matériaux secs avec Conteneurs Rouville inc.

ATTENDU QUE l'entreprise Conteneurs Rouville inc. offre, à notre satisfaction, le service de récupération et de disposition de matériaux secs pour les résidents de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Chambly désire offrir un service amélioré pour ses résidents et que Conteneurs Rouville inc. adhère aux modalités d'un nouveau protocole d'entente avec la Ville;

ATTENDU QUE les principales modalités de la nouvelle entente se résument ainsi:

ITEMS	MODALITÉS
Lieu de disposition des matériaux	Conteneurs Rouville inc.

	3200, boulevard Industriel Chambly
Période d'ouverture et horaire	À l'année, sauf les jours fériés Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Date des journées subventionnées Disposition gratuite de tous les matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels. Disposition gratuite des 3 premières verges cubes des matériaux des listes A et B pour les citoyens et contribuables résidentiels.	Premier samedi du mois de mai, entre 7 h et 15 h. Troisième samedi du mois de mai et premiers samedis des mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre, entre 7 h et 13 h.
Émission de coupons Pour les citoyens et contribuables résidentiels ne pouvant se présenter les journées subventionnées pour la disposition gratuite des trois (3) premières verges cubes des matériaux des listes A et B.	<u>Émission du coupon au Service technique et environnement</u> à partir du 4 mai 2015 et échangeable chez Conteneurs Rouville de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, les mardis, mercredis et jeudis, du 5 mai au 12 novembre 2015. Un seul coupon valide par adresse résidentielle par année.
Tarifcation chargée à la Ville pour les journées subventionnées selon la liste de matériaux acceptés	Liste A : Taux : 15,00 \$/v.c. + tx Gazon, feuilles, tourbe, résidus de jardins, terre et pierre Liste B : Taux : 21,50 \$/v.c. + tx Matériaux de construction tels bois, plastique, placoplâtre, vitre, brique, béton, branches et autres matériaux connexes. Liste C : aux frais du citoyen en tout temps Liste D : Taux : Gratuit Cuisinière, laveuse, sècheuse et réservoir à eau chaude, ainsi que les pneus sans jante et le métal.
Matériaux non acceptés	Béton de plus de 16 po de diamètre, bonbonne de propane, matelas, pneus avec jante, peinture, solvant, tous résidus domestiques dangereux et déchets liquides. Les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) et les appareils électroniques (ordinateurs, téléviseurs, radio, etc.).
Comptabilisation des volumes au lieu de dépôt Lors des journées subventionnées, incluant les coupons. En dehors des journées subventionnées	Le bilan des volumes sera remis après chaque journée au moment de la présentation de la facture. Le bilan annuel sera remis en fin d'année aux fins d'évaluation de la performance environnementale à la Ville de Chambly
Modes de paiement	Comptant et cartes de débit et de crédit.
Durée de l'entente	Un an et reconduite automatiquement selon les mêmes termes et conditions, à moins d'un avis écrit.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière à
signer le protocole d'entente pour la récupération et la disposition des

matériaux secs chez Conteneurs Rouville inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Poste budgétaire : 1-02-453-00-446

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-043

10.4 Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le prolongement des services municipaux au 240, boulevard Fréchette

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil Beaudoin Hurens a été mandatée par la Ville dans le projet de prolongement des services municipaux au 240, boulevard Fréchette pour la réalisation des plans et devis;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC en vertu de la LQE, article 32;

ATTENDU QUE la demande de C.A. article 32 doit être accompagnée d'un chèque de 553,00 \$ émis à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise Beaudoin Hurens à soumettre la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux au 240, boulevard Fréchette.

QUE la Ville de Chambly s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et l'autorisation accordée du MDDELCC, signés par un ingénieur.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-411

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-044

11.1 Participation de monsieur Nicolas Drapeau, directeur adjoint du Service incendie, au colloque sur la Sécurité civile et incendie du ministère de la Sécurité publique qui se tiendra à

Québec, du 16 au 18 février
2015

ATTENDU la pertinence de l'information contenue dans les conférences du colloque;

ATTENDU la pertinence pour le Service d'incendie de participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur adjoint du Service incendie, monsieur Nicolas Drapeau, à participer au colloque de la Sécurité civile et incendie du Ministère de la Sécurité publique, du 16 au 18 février 2015, à Québec.

Les frais d'inscription au colloque et les autres frais sont prévus au budget d'opération.

Poste budgétaire : 1-02-221-00-311

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-01-045

12.1 Achat de deux billets pour le dîner de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly, le 15 janvier 2015, au coût de 35 \$ plus taxes par personne

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets pour madame Paula Rodrigues, conseillère, et monsieur Serge Gélinas, conseiller, afin d'assister au dîner de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly, le 15 janvier 2015, au coût de 35 \$ plus taxes par personne.

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Me Denis Lavoie, de madame Sandra Bolduc et de messieurs Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy, membres du conseil municipal.

PROPOSÉ par

APPUYÉ par

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2015 soit levée à 20 h 37.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Nancy Poirier, greffière